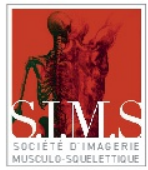




46^{èmes}
Journées
Thématiques de juin
www.sims-congres.fr



Inscrivez-vous au programme **DPC n°82141900022 Session 1** de la société DA3P durant le congrès SIMS, les 21 et 22 juin 2019 !

Action réservée aux radiologues libéraux

Le développement professionnel continu est obligatoire pour tous les professionnels de santé depuis le 01/01/2016. Nous vous proposons de valider celui-ci à l'occasion de votre participation au congrès SIMS, qui se tiendra les 21 et 22 juin à Issy Les Moulineaux, en collaboration avec DA3P, agréée par l'OGDPC (N°2443), et de bénéficier d'une indemnisation (variable en fonction de votre statut).

Le sujet de cette action DPC est : Place de l'échographie de hanche dans le dépistage et le traitement des pathologies tendineuses, musculaires, osseuses, articulaires et tumorales de la hanche qui se déroulera le samedi 22 juin de 13H à 16H

ATTENTION : votre inscription au DPC ne vous dispense pas de l'inscription au congrès SIMS. Vous pouvez toutefois ne vous inscrire qu'à la session DPC. Ces ateliers DPC seront exclusivement réservés aux inscrits DPC

❖ POUR LES RADIOLOGUES LIBÉRAUX :

Vous allez sur votre espace personnel sur le site : <https://www.ogdpc.fr>

Cliquez sur «rechercher un programme» à gauche. Complétez les champs « référence programme » : **82141900022**. Puis cliquez sur « détails action » en haut et à droite. Cliquez sur « session n°1 » et « s'inscrire ».

❖ **POUR LES SALARIÉS ET LES HOSPITALIERS** : Hélas l'action ne sera pas possible cette année pour les hospitaliers et salariés

❖ **VOTRE PROGRAMME DE DPC EN 2 étapes** :

1. Participation à la session DPC du samedi 22 juin avec un atelier de 13H à 14h puis deux ateliers au choix de 14h à 16H (**émargement nécessaire**)
 2. Travail d'étude de dossiers : vous devez sortir 12 dossiers d'échographie de hanche de votre patientèle, et répondre à 5 items et inscrire ces réponses sur le site : <http://www.mondpc.da3p.fr/sims2019>
- Il s'agit donc d'un travail « non présentiel », à distance, effectué chez soi, sur un espace personnel anonyme créé simplement (nom, prénom, adresse mail et mot de passe).

L'ensemble de ce cursus est soumis à un formulaire d'évaluation et de satisfaction.

Nous adressons alors à l'ODPC et au Conseil de l'Ordre l'attestation finale de cycle DPC, et vous recevez votre rémunération.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement et tout au long du congrès.

V.TRAVERS, président de DA3P